

France

Business Travel Guide

Rédigé par :

Swiss Business Hub France

Paris, November 2023

ENTRÉE ET SORTIE / ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE (FORMALITÉS)

L'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) signé entre la Suisse et l'UE s'applique également à la France métropolitaine et à une partie de la France d'outre-mer (Voir sur le site de france-visas.gouv.fr). **Les ressortissants suisses disposent par conséquent du droit fondamental de séjourner et travailler librement sur le territoire français.**

Le droit au séjour des citoyens européens **au-delà de 3 mois reste soumis à certaines conditions**, malgré les principes d'égalité de traitement et de liberté de circulation. En effet, le traité instituant l'Union européenne établit une distinction entre les personnes en mesure de pourvoir à leur subsistance (travailleurs salariés ou indépendants) et les inactifs qui doivent disposer de moyens financiers suffisants, pour ne pas devenir une charge pour le système social français, et d'une assurance maladie complète. (Source : [Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale](#))

Les citoyens d'un Etat membre de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse peuvent **travailler en France sans autorisation de travail** (Source : [Welcome to France](#)). Il en va de même pour les frontaliers. (voir sur le site : [Autorisation de travail d'un étranger salarié en France / Comment faire pour embaucher un salarié étranger ?](#) > « Suisse, Monaco, Andorre ou Saint-Marin »)

Les ressortissants européens et suisses peuvent exercer toute activité professionnelle salariée ou non salariée, **sans démarche particulière**. L'exercice d'une [profession réglementée](#) reste soumis à l'obligation de justifier des diplômes requis et à l'autorisation de l'autorité compétente le cas échéant.

Plus d'informations sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N105>

EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ

La protection de la santé est une garantie constitutionnelle qui protège toute personne sans distinction d'âge, d'état de santé, de niveau de revenus, d'éducation ou de résidence.

Cette égalité d'accès passe notamment par une accessibilité financière aux soins. En France, l'une des particularités du système de remboursement des frais médicaux est qu'il est organisé en deux étages :

- le premier constitué par **les régimes d'assurance maladie obligatoire** de base,

- le second par **les régimes complémentaires** (mutuelles, sociétés d'assurances, institutions de prévoyance) largement diffusés.

Ces deux étages sur lesquels repose le système de remboursement des soins entraînent cependant des mécanismes de prise en charge des individus ainsi que des types de solidarités différents :

- Le premier – les régimes d'assurance obligatoire – est caractérisé par l'obligation d'adhésion et de cotisation ainsi que par une couverture des soins de type universel (pour tous et pour un même montant). Il repose donc sur une large solidarité, basée sur des contributions assises sur les revenus, et un accès aux soins défini selon les besoins.
- Le second – les régimes complémentaires – s'appuie sur une solidarité restreinte au champ des adhérents et offre des prises en charge variables, définies par le type de contrat souscrit.

Source : [Vie-publique.fr](http://vie-publique.fr) / Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale

Plus d'informations sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19811>

Aucune vaccination n'est obligatoire pour les séjours touristiques. Les vaccins suivants sont néanmoins recommandés pour tous : BCG, Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite (DTP), Coqueluche, Hépatite B, Rougeole. **Pour les personnes résidant en France, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche et contre les infections à Haemophilus influenzae type b (Hib) sont obligatoires.**

Plus d'informations sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N434> et le site Vaccination-info-service.fr

CLIMAT

Océanique, semi-continentale, de montagne ou méditerranéenne, le climat dont la France bénéficie est globalement tempéré et varie à la fois d'ouest en est et surtout au nord et au sud de la Loire.

Cependant, avec les effets du dérèglement climatique, on peut noter des changements significatifs.

Selon Météo-France, l'été 2022 est au deuxième rang des étés les plus chauds observés en France depuis le début du XX^{ème} siècle. La période de surveillance estivale 2022 a été marquée par 3 périodes de canicules dont 2 avec des départements de la façade atlantique placés en vigilance rouge, et deux épisodes successifs d'une douzaine de jours en régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes. Il est à noter que 2023 fera partie des années les plus chaudes.

Météo France partage des alertes de vigilance en cas de danger (vert, jaune, orange, rouge).

Plus d'informations sur le site de Météo France.

SÉCURITÉ PUBLIQUE / PRÉCAUTIONS RECOMMANDÉES

Le pays est stable.

Les manifestations sont néanmoins fréquentes à Paris et dans d'autres grandes villes françaises. Lors de manifestations, des affrontements violents entre les manifestants et les forces de sécurité peuvent avoir lieu. Des dégâts matériels et des incendies volontaires peuvent également survenir. Évitez les manifestations de tout genre et conformez-vous aux directives des autorités locales (par ex. couvre-feu).

Les grèves occasionnelles peuvent entraîner des perturbations et des retards du trafic touristique. L'approvisionnement en carburant peut être également perturbé.

Les autorités françaises mettent en garde la population sur le risque élevé d'attaques terroristes.

<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-pour-les-voyages/france/conseils-pour-les-voyages-france.html#eda847117>

FUSEAU HORAIRE

Il n'y a pas de décalage horaire entre la Suisse et

Paris Central European Time UTC+2

Autres villes CET UTC+2

Le passage à l'heure d'hiver s'effectue le dernier dimanche d'octobre et le passage à l'heure d'été le dernier dimanche de mars.

Les collectivités ultramarines : La Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, Mayotte, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon ont tous des fuseaux horaires différents.

HORAIRES DE TRAVAIL

La durée légale du travail pour un temps complet est fixée à :

- 35 heures par semaine
- 151,67 heures par mois
- 1 607 heures par an

Cependant, des dispositions conventionnelles ou collectives (Convention collective, accord collectif, accord de branche, d'entreprise ou d'établissement applicables en droit du travail) peuvent prévoir une durée de travail hebdomadaire supérieure ou inférieure à 35 heures car elles fixent les obligations et les droits de l'employeur et du salarié.

De plus, pour les cadres dirigeants, il n'y a pas de limite maximale ou minimale de durée de travail. Pour être considéré cadre dirigeant, il faut cumuler ces 3 critères :

- Vous voir confier des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de votre emploi du temps
- Être habilité à prendre des décisions de façon largement autonome
- Avoir une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans l'entreprise

Finalement, pour les salariés ou apprentis de moins de 18 ans, la durée du travail est conditionnée par des [dispositions spécifiques](#).

Pour plus d'information concernant la durée du travail : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1911>

JOURS FERIÉS ET VACANCES

11 jours de fêtes légales sont inscrits au code du travail en France :

	2023	2024
Jour de l'an	1er janvier	1er janvier
Lundi de Pâques	10 avril	1 avril
Fête du travail	1er mai	1er mai

Victoire de 1945	8 mai	8 mai
Jeudi de l'Ascension	18 mai	9 mai
Lundi de Pentecôte	29 mai	20 mai
Fête nationale	14 juillet	14 juillet
Assomption	15 août	15 août
Toussaint	1er novembre	1er novembre
Armistice	11 novembre	11 novembre
Noël	25 décembre	25 décembre

Il existe d'autres jours fériés au niveau régional et local, par exemple, le 26 décembre, jour de la Saint-Etienne, en Alsace et en Moselle.

Les mois de juillet et d'août sont traditionnellement les mois de vacances. Ce sont également les mois où l'activité économique est au ralenti et où les relations d'affaires sont peu propices.

La France métropolitaine est divisée en trois zones (A, B et C) pour les vacances scolaires.



Plus d'informations sur les vacances scolaires par zone, voir le site : [éducation nationale](https://www.education.gouv.fr/)

SALONS PROFESSIONNELS

BE 5.0 INDUSTRIES DU FUTUR – Mulhouse

Le salon-congrès BE 5.0 (ancien BE 4.0) met en lumière l'excellence opérationnelle et de la créativité de 300 offreurs de solutions de France, d'Allemagne et de Suisse. Il provoque la rencontre industriels et experts européens de la transformation 4.0. et 5.0 avec des retours d'expériences, meet-up, plénières, B2B meetings, parcours thématiques. Enfin, il présente des acteurs du Grand Est qui conseillent et accompagnent les entreprises vers leur transition technologique, le soutien des promoteurs de cette transition aux trois frontières. <https://www.industriesdufutur.eu/>

CHANGENOW – Paris

ChangeNOW rassemble les esprits les plus innovants du monde et les leaders du développement durable engagés dans le déploiement de solutions pour la planète afin de progresser et de les aider à passer à l'échelle et à se répandre à travers les industries et les géographies.

<https://www.changenow.world/>

FORUM INCYBER (ancien Forum International de la Cybersécurité) – Lille

Forum INCYBER est le principal événement européen sur les questions de la sécurité et de confiance numérique. Il rassemble tout l'écosystème de la cybersécurité et du "numérique de confiance": clients finaux, offreurs de services, éditeurs de solutions, consultants, forces de l'ordre et agences étatiques, écoles et universités. <https://www.forum-fic.com/>

JEC WORLD – Paris

JEC World est le forum international des composites, comprenant des business meetings, conférences, expositions, présentations de produits et remises de prix. Evènement phare de l'industrie mondiale des composites, JEC World est un lieu de rencontre privilégié pour partager des opportunités d'affaires et expertises.

<https://www.jec-world.events/>

MAISON ET OBJET – Paris

Il s'agit d'un des plus grands salons de design, d'architecture et de mode d'intérieur du monde. Ayant place tous les ans, Maison et Objet rassemble 2 300 marques pour 147 pays.

<https://www.maison-objet.com/en/paris/visit>

MECATEAMEETINGS – Montceau

Concept alliant exposition de matériels et convention d'affaires, MECATEAMEETINGS affine au fil des éditions un format original et convivial qui se veut être le seul rendez-vous pour la filière des travaux ferroviaires en France. <https://www.mecateameetings.com/>

PARIS RETAIL WEEK – Paris

Rassemblant plus de 20 000 participants et 370 exposants, le Paris Retail Week se concentre sur les thèmes du e-commerce : Data, CSR, Marketplaces, Omnichannel, Customer Experience, Payment, Marketing, Marketing.

<https://en.parisretailweek.com/>

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE – Paris

Depuis un demi-siècle, le Salon International de l'Agriculture rassemble chaque année tous les acteurs du monde agricole. Il est l'évènement agricole de référence, non seulement en France mais aussi à l'étranger.

<https://www.salon-agriculture.com/>

SIAL - Paris

SIAL PARIS réunit tous les acteurs clefs, importateur, distributeur, acheteur et industriel, autour des grands enjeux mondiaux et révèle les tendances et innovations qui façonneront l'industrie agroalimentaire de demain. Le SIAL est un salon international rassemblant plus d'une centaine de pays et fêtera ses 60 ans en 2024. <https://www.sialparis.fr/>

SIRHA – Lyon

SIRHA LYON est l'évènement de référence mondial du Food service et de l'hospitalité. Ce salon rassemble des milliers d'exposants et marques : décideurs de l'hôtellerie, de la restauration, de l'alimentation, acheteurs et chefs.

<https://www.sirha-lyon.com/fr>

VIVA TECHNOLOGY - Paris

Fondé par Publicis Groupe et le Groupe les Echos, Viva Technology est l'évènement start-up et tech numéro 1 en Europe en tant que catalyseur de la transformation des entreprises, de la croissance des start-ups et de l'innovation pour le bien commun. Depuis 2016, VivaTech réunit à Paris les plus grands chefs d'entreprise, startups, investisseurs, chercheurs et penseurs du monde.

<https://vivatechnology.com/>

Plus d'informations sur les pavillons suisses : <https://www.s-ge.com/fr/swiss-pavilion>

COMMUNICATION : TELEPHONE ET INTERNET

Important phone numbers:

Centrale d'appel d'urgence	112
Police	17
Pompiers	18
Samu (urgence médicale)	15

Indicatif de la France : 00 33 (+33)

Pour téléphoner en France depuis la Suisse : 0033 (+ les 9 derniers chiffres du correspondant)

Pour téléphoner en Suisse depuis la France : 0041 (+ les 9 derniers chiffres du correspondant)

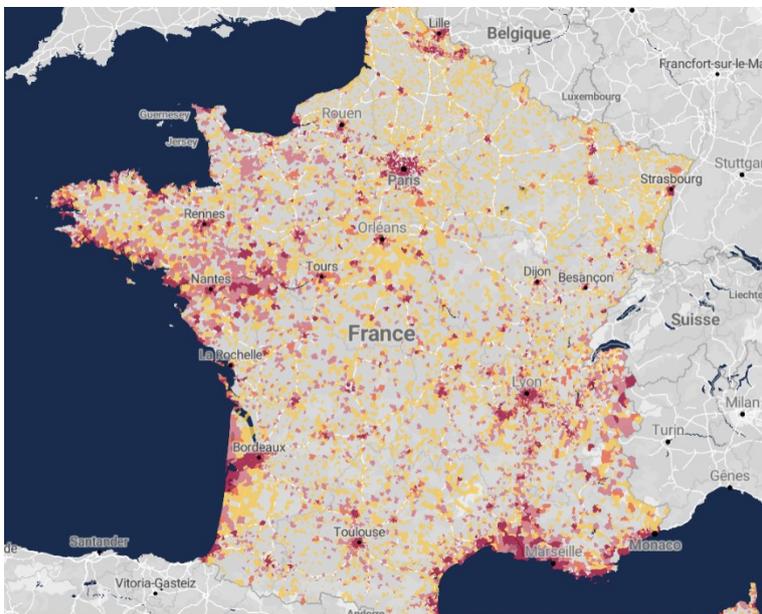
La Suisse ne fait pas partie du EU-Roaming pour les suppléments d'itinérance.

Couverture quasi générale par le réseau 4G à l'exception de larges zones dans le massif montagneux dans la région Centre et Est de la France. L'usage des téléphones portables est interdit au volant d'un véhicule y compris munis d'une oreillette, seuls les systèmes avec hautparleurs sont autorisés.



<https://monreseau-mobile.arcep.fr/>

Couverture 5G est en cours de déploiement et déjà présente dans de nombreuses agglomérations françaises. Le déploiement du réseau 5G reste à être amplifié dans les régions rurales et domaines montagneux.



<https://www.ariase.com/mobile/carte-5g>

Le service haut débit est très répandu et disponible dans la plupart des hôtels. Accès public fréquent dans les cafés, aéroports, gares, restaurants fast-food etc.

APPROVISIONNEMENT ÉLECTRIQUE

230 Volts 50 Hz Prises type C, E Norme NF EN 50075, NF C 61-314. Les prises de courant ont deux fiches.



Prise en France



Prise en Suisse

POSTE & COMMERCES

Les timbres s'achètent dans les bureaux de poste et les tabacs. Comptez deux jours pour le courrier à destination de l'Europe. Les heures d'ouverture des bureaux de poste (dans les grandes villes) sont de 9h00 à 19h00, du lundi au vendredi, et de 8h00 à 12h00 le samedi. En milieu rural, les horaires sont souvent de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00, et de 9h00 à 12h00 le samedi.

Plus d'informations sur le site : <http://www.laposte.fr>

MÉDIAS (RADIO, TELEVISION, PRESSE)

Les radios publiques sont regroupées notamment au sein de Radio France, qui propose 7 stations :

- France Inter, radio d'information, de distraction et de culture.
- France Info, radio d'information continue.
- France Bleu, radios locales.
- France Culture, radio culturelle.
- France Musique, radio favorisant la création musicale et mettant en valeur les œuvres du patrimoine et la musique vivante.
- FIP, radio musicale dédiée à tous les genres musicaux.
- Mouv', radio à dominante musicale à destination des jeunes.

Le secteur radiophonique public comprend également RFI (Radio France internationale), chargée de l'action radiophonique extérieure.

Principales radios privées :

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| • BFM Business (Economie) | • Radio Classique (Musique) |
| • Chérie FM (Musique) | • RFM (Musique) |
| • Europe 1 (Actualités et Infos) | • RMC (Actualités et Infos) |
| • Fun Radio (Musique) | • RTL (Actualités et Infos) |
| • Nostalgie (Musique) | • RTL 2 (Musique) |
| • NRJ (Musique) | • Skyrock (Musique) |

Les journaux télévisés sont très populaires et couvrent l'actualité en France. Les principales chaînes de télé sont TF1 (privé), M6 (privé) et France 2 (public, comparable à la RTS et SRF en suisse), mais également ARTE et TV5 (qui rediffuse le 19.30 de la RTS). De nombreuses chaînes d'information en

continu (issu majoritairement du privé) couvrent les développements au niveau national et international (BFM TV, CNews, LCI et Franceinfo).

Nombreux sont les quotidiens au niveau national. Les principaux sont : Le Monde, Libération, Le Figaro, Les Echos, La Tribune, L'Humanité et La Croix. En dehors de l'Île-de-France, la presse régionale prédomine. L'offre est complétée par de nombreux magazines tels que l'Express, Le Point ou le Nouvel observateur. Les presses quotidiennes gratuites peinent en revanche à se faire une place (arrêt de Metro et de CNews Matin). Les journaux 20 Minutes continue quant à eux d'être distribués dans les gares et lieux publics.

MOYENS DE PAIEMENT

La France fait partie de la zone Euro de l'Union Européenne. L'Euro est rentré en usage dès 1999 pour les transactions financières européennes, il a été mis en circulation le 1er janvier 2002 sous sa forme fiduciaire. La Banque centrale européenne (BCE) est la banque centrale responsable de cette monnaie unique (Source : [Banque Centrale Européenne](#)). La zone euro comprend les vingt pays de l'Union européenne qui ont introduit l'euro : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie.

L'argent liquide (sommes, titres ou valeurs) peut être librement transféré de l'étranger vers la France, quel que soit le pays, sans l'intermédiaire d'un établissement bancaire. À partir de 10 000 € (ou son équivalent en devises), une [déclaration](#) à la douane est obligatoire. L'absence de déclaration ou une fausse déclaration est punissable d'une amende pouvant aller jusque 50% de la somme de l'infraction ou de la tentative d'infraction. La déclaration peut être effectuée avant (30 jours avant le franchissement de la frontière) ou au plus tard lors du transfert des fonds (Source : [douane française](#)).

Cours moyen mensuel (juillet 2023) : EUR 1 = CHF 0,98

Change de devises

Les banques disposant de moins en moins d'argent liquide, elles réservent souvent ce service uniquement à leurs clients et sur commande. Il est conseillé d'utiliser les nombreux Bureaux de Change spécialisés dans cette activité après avoir comparé leurs tarifs, les écarts de taux peuvent être importants selon les établissements.

Cartes de crédit

Les cartes de crédits comme MasterCard, American Express, Visa et Diners Club sont acceptées presque partout. Renseignez-vous auprès de votre société de carte de crédit sur l'acceptabilité commerciale et sur les autres services disponibles. Les terminaux de carte bancaire peuvent vous demander de choisir l'Euro comme monnaie de paiement.

Traveller Chèques

Le Traveller Chèque n'est plus d'usage courant aujourd'hui en France.

VOYAGE INTÉRIEUR, TRANSPORT LOCAL

Transport aérien

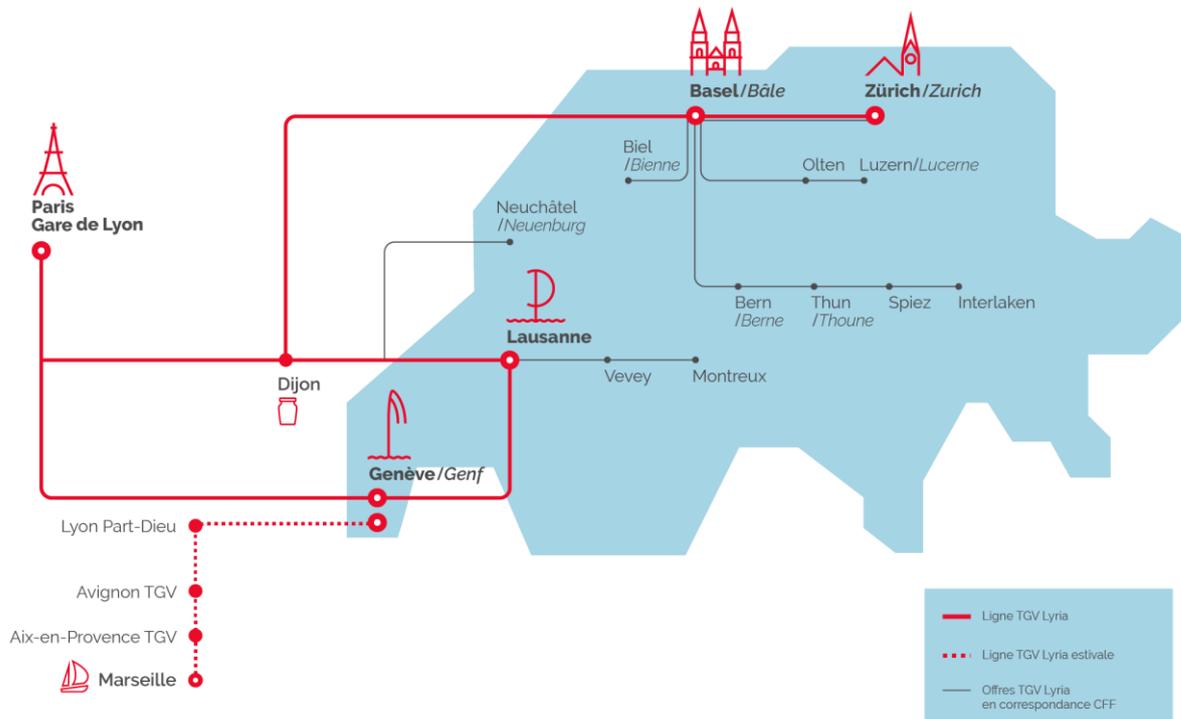
Le transport aérien en France est un secteur très compétitif. Les compagnies [Swiss](#), [Air France](#) ou [Easyjet](#) permettent depuis la Suisse de relier directement les principales villes comme Paris, Lyon, Marseille, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Nice ou Ajaccio.

Transport ferroviaire

Le réseau ferroviaire est très développé en France, notamment les lignes à grande vitesse. Des trains desservent de nombreuses destinations en Europe. Le **TGV Lyria** relie un certain nombre de villes suisses comme Bâle, Zurich, Genève et Lausanne avec notamment Paris, Strasbourg et Dijon, ainsi que Lyon, Marseille et Nice depuis Genève en période estivale. Grâce à la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône, Zurich n'est plus qu'à 4 heures de Paris.

N.B : Un TGV Lausanne-Paris (passant par Vallorbe) sur trois sera supprimé jusqu'à fin 2024 en raison de travaux à Dijon.

Carte du réseau TGV Lyria



L'ensemble de ces billets peuvent être acheté sur les sites des [CFF](#) ou de la [SNCF](#).

L'[Eurostar](#) relie Paris à Londres en 2h20 par le tunnel sous la Manche. Le [TGV Thalys](#) (prochainement Eurostar à partir d'octobre 2023) dessert également Bruxelles, Amsterdam et la région de la Ruhr en Allemagne. (N.B. : Les passeports sont obligatoires pour tous les passagers à destination du Royaume-Uni, y compris les enfants.)

Transport routier

La France dispose d'un des plus grands et modernes réseaux d'Europe. La densité du réseau routier en France est comparable à celle de la Suisse 1.77 km/km². Le réseau routier national comporte 20 849 km : 11 882 km d'autoroutes, dont 9 309 km sont concédés à des sociétés concessionnaires sous contrat avec l'État (Source – chiffres de 2022 : [ASFA](#), [Chiffres clés](#)).

Le transport intérieur de voyageurs est largement dominé par le transport individuel en véhicules particuliers (84 % des voyageurs-kilomètres). Les transports ferrés (ferroviaires et métros) représentent 10 % des voyageurs-kilomètres, davantage que les transports collectifs routiers, y compris tramways (5 %). (Source : [Chiffres clés des transports – Edition 2023](#))

Les axes routiers principaux pour rejoindre Paris et la Suisse sont l'A6, A5 et A4. Depuis Genève, l'A40 et A41 rejoignent Lyon et Grenoble.

A noter qu'il ne faut pas négliger l'afflux sur les axes routiers en France. Notamment lors des départs et retours de vacances. Les axes autoroutiers peuvent être très embouteillés. (Plus d'informations : <https://www.bison-fute.gouv.fr/>)

Transport portuaire

Le système portuaire maritime français est composé de 66 ports de commerce maritimes dont 12 ports maritimes d'État : 11 grands ports maritimes (GPM) et un port d'intérêt national (St-Pierre et Miquelon).

Les grands ports maritimes sont des établissements publics de l'État, installés sur de vastes sites portuaires. Ils exercent leurs activités à l'intérieur d'un périmètre géographique propre. Ils traitent plus de 80 % du trafic maritime de marchandises (Source : [Ministère de la Transition Écologique et de la cohésion des territoires – Ministère de la Transition énergétique](#)).

En métropole, six grands ports

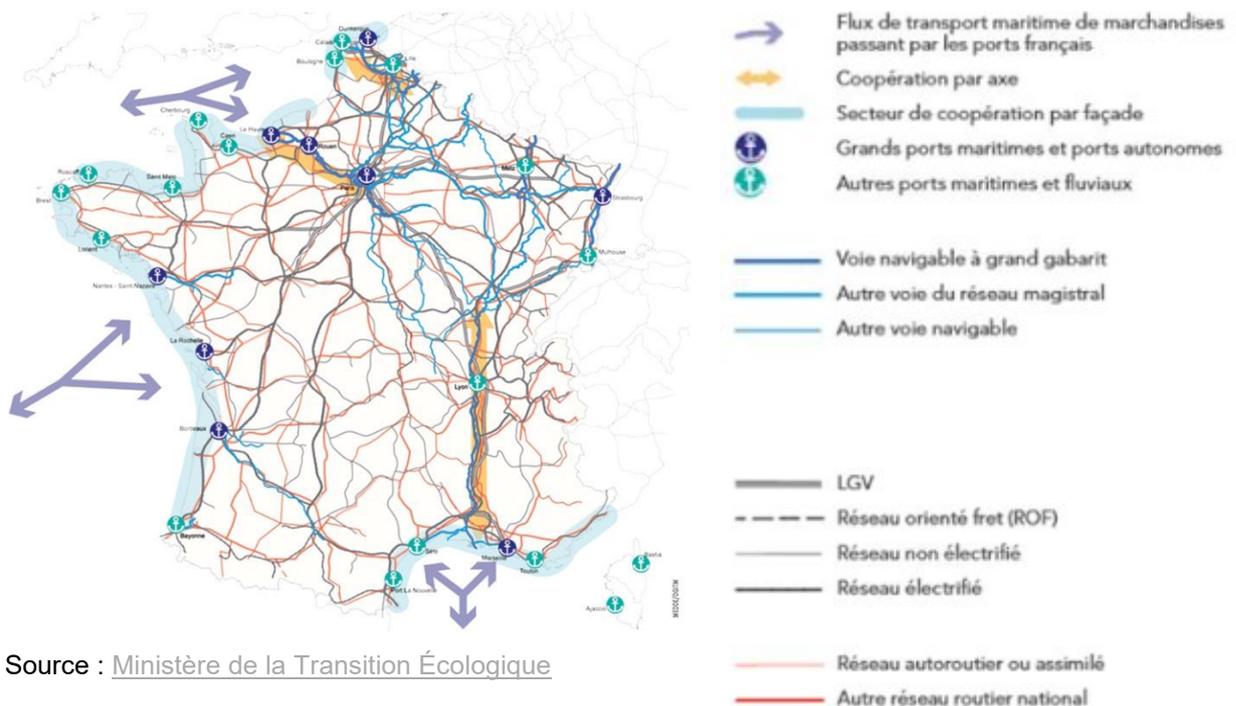
- Dunkerque
- HAROPA Port (Le Havre / Rouen / Paris)
- Nantes Saint-Nazaire
- La Rochelle
- Bordeaux
- Marseille

Dans les territoires d'Outre-Mer, quatre grands ports

- Guyane
- Martinique
- Guadeloupe
- Port-Réunion

Les 66 ports français de commerce maritimes traitent près de 350 millions de tonnes de fret et 32 millions de passagers. Les activités portuaires sont commerciales, touristiques, industrielles, logistiques et environnementales.

La situation géographique de la France métropolitaine lui confère un atout majeur par les multiples ouvertures maritimes qu'elle permet, d'une part sur la Mer Méditerranée, et d'autre part sur l'Océan Atlantique, la Manche et la Mer du Nord. La France dispose ainsi de quatre façades maritimes qui la place sur les routes maritimes les plus fréquentées du globe et bénéficie d'une implantation privilégiée dans les autres parties de la planète grâce aux territoires d'outre-mer.



Source : [Ministère de la Transition Écologique](#)

LOGEMENT, ESPACE DE TRAVAIL TEMPORAIRE

Les prix des chambres d'hôtel à Paris varient suivant les quartiers. Pour une chambre simple dans un hôtel de trois étoiles dans Paris intra-muros il faut prévoir un budget compris entre EUR 150 et 250 en fonction de la localisation parisienne. Il convient de réserver les chambres à l'avance, surtout lors de foires et salons internationaux ou d'événements culturels et sportifs importants.

Les hôtels en province sont en règle générale moins chers qu'à Paris. Mais le principe d'une réservation anticipée reste valable notamment lors de manifestations importantes.

Une augmentation sensible des prix des hébergements (hôtel, location d'appartement) est à prévoir pour la période estivale 2024 en raison des [Jeux Olympiques et Paralympiques](#) qui se tiendront en Île-de-France ainsi que dans les villes de Bordeaux, Nantes, Lyon, Lille, Saint-Etienne, Nice, Marseille et à Teahupo'o à Tahiti.

Plus d'informations notamment sur les sites :

<https://www.expedia.fr>

<http://www.booking.com>

Plus d'informations sur les espaces de travail temporaires :

<https://www.multiburo.com/espaces-de-travail/france/france>

<https://blog.hub-grade.com/les-meilleurs-espaces-de-travail-gratuits-a-paris/>

<https://www.wework.cl/>

<https://colivys.com/blog/coworking-paris/>

LANGUES DE TRAVAIL

La langue officielle est le français. L'article L.1321-6 alinéa 2 du [Code du travail](#) impose à l'employeur de rédiger en langue française tout document comportant des obligations pour le salarié ou des dispositions dont la connaissance est nécessaire pour l'exécution de son travail.

Toutefois, l'usage de l'anglais est de plus en plus fréquent dans les sociétés qui entretiennent des relations d'affaires avec l'étranger.

USAGES COMMERCIAUX

Règles de base

S'agissant de la stratégie de distribution, la position du produit dans le marché constitue un important critère.

Pour des produits soumis à une concurrence forte, il conviendra de satisfaire les attentes du client en termes de prix et délais. En d'autres termes, le fournisseur suisse devra se calquer sur les conditions normalement accordées aux fournisseurs locaux.

À partir d'un certain volume de chiffre d'affaires, il est cependant indispensable d'avoir une présence sur le marché français. Au début, celle-ci peut revêtir la forme d'un bureau de liaison. En fonction de l'évolution du chiffre d'affaires, l'étape suivante serait l'établissement d'une succursale ou d'une filiale.

La création d'une représentation en France n'est pas seulement liée au chiffre d'affaires, mais peut faire l'objet de plusieurs intentions : une visibilité accrue par une intégration dans le paysage économique français, une reconnaissance simplifiée, un accès plus aisé à certains marchés.

Parmi les mesures d'accompagnement conseillées figure la mise en place d'un partenariat d'affaires avec un distributeur suivi, à termes, du recrutement de personnel français auprès de la société suisse, surtout lorsqu'elle ne dispose d'aucune structure en France et qu'elle gère sa clientèle française directement depuis la Suisse.

Dans le domaine du marketing, les produits et marques suisses jouissent toujours d'une excellente réputation, même lorsqu'ils sont intégralement ou partiellement fabriqués en France.

Les grands magasins et hypermarchés se prêtent bien à des actions de promotion de certains produits, en particulier les domaines des produits de ménages, des ustensiles de cuisine, parfums, maroquinerie, textiles etc.

Conseils pour entamer des relations d'affaires

La maîtrise de la langue française, ou du moins de bonnes connaissances, est une première condition pour réussir en France. L'anglais est certes la première langue étrangère, mais son usage n'est pas aussi répandu qu'en Suisse.

Eviter d'utiliser des méthodes de ventes agressives, les Français attachent beaucoup d'importance aux relations humaines. En d'autres termes, le marketing de la personne doit précéder le marketing du produit. L'établissement de rapports de confiance doit être l'objectif premier. Aussi faut-il prévoir plus de temps pour amorcer et concrétiser des relations d'affaires.

Identifiez la personne clé de l'entreprise, surtout dans les grands groupes. Ne vous attendez pas à des résultats lors de la première rencontre qui est essentiellement destinée à un échange de vues. Ne soyez pas pressé : il se peut que les négociations traînent en longueur. Lorsqu'un négociateur français oppose un refus, cela ne signifie pas forcément que l'affaire a échoué. Cela ne peut être que le début de l'examen du dossier et, par conséquent, vous devez vous attendre à vous rencontrer plusieurs fois avant d'aboutir à un accord.

Le style vestimentaire en vigueur chez les hommes et femmes d'affaires est plutôt conservateur. Il est conseillé de porter le complet-veston ou tailleur, même lorsque vous êtes invité à une rencontre dite informelle. Pour les startups, entrepreneurs et les « techjobs », une tendance aux vêtements modernes, confortables et décontractés est constaté.

Il est d'usage de prendre rendez-vous à l'avance et de présenter sa carte de visite. Les réunions d'affaires sont assez formelles et sont en général coupées par un déjeuner (équivalent du « dîner », entre 13h et 14h). Les dîners d'affaires (équivalent du « souper ») se font habituellement au restaurant.

Enfin, la période estivale (mi-juillet/mi-août) est peu propice aux affaires.

PARTICULARITÉS DU MARCHÉ

Une société suisse qui s'engage dans la prospection du marché français et souhaite s'appuyer sur les compétences d'un expert, dispose de plusieurs options :

Employé salarié : Elle peut détacher un salarié suisse sur le territoire français ou engager un ressortissant français. Ce dernier sera considéré comme employé de la société suisse mais soumis au droit du travail français et assujéti à la sécurité sociale française.

Représentant commercial : La société suisse peut engager un représentant commercial, soit un salarié de la société, soit un VRP (voyageur, représentant, placier). En règle générale, les sociétés font appel à des VRP qui sont des intermédiaires de commerce salariés, visitant la clientèle pour le compte d'une ou plusieurs sociétés dans un secteur géographique déterminé. Le VRP a une grande autonomie.

Agent commercial : La société suisse peut recourir à un agent commercial. Il peut être une personne physique ou une société et agir en tant que mandataire. L'agent est chargé, de façon permanente, de négocier et éventuellement conclure des contrats de vente, d'achat, de location ou de prestation de services au nom et pour le compte du mandant. Il peut travailler pour une ou plusieurs entreprises et est rémunéré par des commissions. La notion d'exclusivité y est intimement liée.

On dénombre environ 1'300 entreprises suisses implantées en France employant 300'000 personnes.

Pour toute précision concernant notamment la création de sociétés et la fiscalité, veuillez-vous référer au document « Dispositions Juridiques » disponible sur le site S-GE :

<https://www.s-ge.com/fr/publication/informations-pays/france-informations-marche>

RISQUES POUR L'ENTREPRISE

Selon le Global Corruption Index 2023, la France se classe 17^e parmi les pays avec le niveau le plus bas de risque de corruption, avec un score de 17,74 (niveau très bas).

<https://risk-indexes.com/global-corruption-index/>

<https://www.serv-ch.com/en/services/cover-practice-for-countries-and-banks/>

L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV assure les risques politiques et *del credere* liés à l'exportation de marchandises et de services.

[Produits pour exportateurs](#)

[Produits pour fournisseurs de services](#)

[Produits pour institutions financières](#)

La liste complète des services et produits proposés par le SERV peut être obtenu via www.serv-ch.com.

Votre personne de contact à Zurich

Verena Utzinger

Vice President, Acquisition
& Representation

Tel.: +41 58 551 5515

Email: verena.utzinger@serv-ch.com

Votre personne de contact à Lausanne

Dominique Aubert

Senior Vice President, Acquisition
& Representation

Tel.: +41 21 613 35 84

Email: dominique.aubert@serv-ch.com

IMPORTATION D'ÉCHANTILLONS, D'IMPRIMÉS ET D'OBJETS À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

Les exportations d'échantillons de la Suisse vers la France sont définies par le Règlement CE 1186 /89 (voir principalement *CHAPITRE XXI Marchandises importées à des fins de prospection commerciale*, articles 86 à 94) :

<https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:324:0023:0057:fr:PDF>

La franchise des droits et taxes ne peut être accordée que pour les échantillons importés par un professionnel dans le but de prospecter un marché.

Un échantillon est défini comme un article représentatif d'une catégorie de marchandises qui ne peut servir qu'à la recherche de commandes en vue de leur importation dans l'Union et doit être adressé à une entreprise. Les échantillons doivent faire l'objet d'un marquage (lacération, perforation, marquage apparent et indélébile, etc...) ayant pour effet de faire perdre à la marchandise son caractère commercial. Ce marquage doit être effectué par l'exportateur ou éventuellement le déclarant lors du dédouanement.

Les mesures de contrôle du commerce extérieur et les preuves de l'origine exigibles au titre de cette réglementation ne s'appliquent pas aux marchandises exportées de la Suisse vers la France comme échantillons et ayant à ce titre, fait l'objet d'un marquage.

Nous vous invitons à vous rapprocher du bureau de douanes où s'effectuera le dédouanement de vos marchandises afin de connaître l'avis du service sur le marquage de vos produits.

https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/bod/src/dana/da_annexes/F2_15-065_2.pdf

LES SITES INTERNET, LES ADRESSES, LES ADRESSES ÉLECTRONIQUES ET LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES AU NIVEAU LOCAL

Attention, certains numéros de téléphone peuvent être surtaxés :

TGV Lyria	https://www.tgv-lyria.com/ch/fr	+41 848 44 66 88	https://www.tgv-lyria.com/ch/fr/contact-us
SNCF Connect	https://www.sncf-connect.com/fr-ch/	+33 1 84 91 91 91	relationclient@connect.sncf
Air France	https://www.airfrance.ch/fr/	+33 8 92 70 26 54	https://www.airfrance.ch/fr/contact
Commissariats de police	https://annuaire.service-public.fr/navigation/commissariat_police		
Douanes françaises	ids@douane.finances.gouv.fr	+33 1 72 40 78 50	https://www.douane.gouv.fr/services-aide/infos-douane-service

ADRESSES DE L'AMBASSADES ET CONSULATS DE SUISSE

Ambassade de Suisse en France

142, rue de Grenelle – 75007 Paris – France

paris@eda.admin.ch

+33 1 49 55 67 00

<https://www.eda.admin.ch/countries/france/fr/home/representations/ambassade-a-paris.html>

Ouverture (sur rendez-vous) : Lundi / Vendredi 9h00 – 12h00

Consulat général de Suisse à Lyon

4, Place Charles Hernu – 69616 Villeurbanne – France

lyon@eda.admin.ch

+33 4 72 75 79 10

<https://www.eda.admin.ch/lyon>

Ouverture (sur rendez-vous) : Lundi / Vendredi 9h00 – 12h00

Consulat général de Suisse à Marseille

7, rue d'Arcole – 13006 Marseille - France

marseille@eda.admin.ch

+33 4 96 10 14 10

<https://www.eda.admin.ch/marseille>

Ouverture (sur rendez-vous) : Lundi / Vendredi 9h00 – 11h30

Consulat général de Suisse à Strasbourg

23, rue Herder – 67000 Strasbourg - France

strasbourg@eda.admin.ch

+33 3 88 35 00 70

<https://www.eda.admin.ch/strasbourg>

Ouverture (sur rendez-vous) : Lundi / Vendredi 8h30 – 11h45

ADRESSES DE L'AMBASSADE ET CONSULATS DE FRANCE

Ambassade de France en Suisse

Schosshaldenstrasse 46 - 3006 Berne – Suisse

chancellerie.berne-amba@diplomatie.gouv.fr

+ 41 31 359 21 11

<https://ch.ambafrance.org/Contacter-l-ambassade-par-e-mail>

Ouverture : Lundi / Vendredi 08:30-12:30 et 14:00-17:30

Consulat général de France à Zurich

Signaustasse 1 - 8008 Zurich – Suisse

contact.zurich-cslt@diplomatie.gouv.fr

+41 44 268 85 00

<https://zurich.consulfrance.org/>

Ouverture (sur rendez-vous) : Lundi / Vendredi 08:30-13:00 et 14:00-17:00

Consulat général de France à Genève

2, cours des Bastions - 1205 Genève - Suisse

<https://geneve.consulfrance.org/Nous-contacter>

+41 22 319 00 00

<https://geneve.consulfrance.org/>

Ouverture (sur rendez-vous) : Lundi / Vendredi 08h30-12h00 et 13h00-16h30 (15h45 le vendredi)

ADRESSES DES CHAMBRES DE COMMERCE BILATÉRALES, NATIONALES ET LOCALES

Swiss Business Hub France

142, rue de Grenelle - 75007 - France

paris.sbhfrance@eda.admin.ch

+33 1 49 55 67 85

<https://www.s-ge.com/fr/company/swiss-business-hub-france>

Chambre de Commerce Suisse en France

17 rue de l'arcade - 75008 Paris - France

contact@ccsf.com

+33 9 72 17 88 57

<https://www.ccsf.com/>

Chambre de Commerce et d'Industrie en France (national)

8-10 rue Pierre Brossolette - 92300 Levallois-Perret - France

+33 1 44 45 37 00

<https://www.cci.fr/>

Les Chambres de Commerces d'Industrie sont surtout présentes localement (régions, départements).

Business France

77 boulevard Saint-Jacques - 75014 Paris - France

<https://www.businessfrance.fr/contact>

+33 1 40 73 30 00

<https://www.businessfrance.fr/>

Clause de non-responsabilité : En utilisant ce document, l'utilisateur accepte la présente politique d'utilisation et la clause de non-responsabilité. L'utilisation des informations se fait expressément aux risques et à la responsabilité de l'utilisateur. Nous n'assumons aucune responsabilité ni ne garantissons que les informations fournies dans ce document sont à jour, correctes ou complètes. Nous n'assumons pas non plus de responsabilité pour les pertes ou les dommages causés par le téléchargement et l'utilisation de nos informations et de notre contenu.

Le document peut également contenir divers liens menant à des sites web ou des documents de tiers. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les pertes ou dommages subis par l'utilisateur à la suite d'une violation des exigences légales par des tiers liés à ce document. En outre, nous n'assumons aucune responsabilité ou garantie pour le contenu des sites web ou des documents de tiers auxquels il est possible d'accéder à partir de ce document.

Droit d'auteur : Les informations publiées dans ce document proviennent d'une grande variété de sources. Il s'agit notamment de tiers. L'utilisateur peut utiliser les informations et le contenu publiés à ses propres fins. La distribution commerciale des informations et du contenu à des tiers n'est pas autorisée sans l'accord écrit exprès du détenteur des droits respectifs.

Nous pouvons modifier unilatéralement cette politique d'utilisation et la clause de non-responsabilité à tout moment sans notification spécifique.

Date	November 22, 2023
Author:	Swiss Business Hub France
Author's address:	142, rue de Grenelle – 75007 Paris - France